



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de la CHARENTE MARITIME

~~~~~  
**ARRONDISSEMENT de SAINT JEAN D'ANGELY**

~~~~~  
COMMUNE de SAINT FELIX

ARRETE

Rue de la Distillerie

Le Maire de SAINT FELIX

VU les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 relative
aux droits et libertés des communes,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R411-8
(pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -
signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement dans la commune de **Saint
Félix, rue de la Distillerie**, afin de fluidifier la circulation des déviations mises en place et permettre
les travaux de réfection du réseau d'eau effectués par EAU 17,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit dans l'agglomération de **Saint Félix, rue de la Distillerie**,
du 26 juin au 1^{er} juillet 2024 inclus afin de fluidifier la circulation des déviations mises en place, et
permettre les travaux de réfection du réseau d'eau.

ARTICLE 2 : L'accès des riverains et des services de secours sera assuré en permanence,

ARTICLE 3 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise SOCAMA chargée de réaliser
les travaux. Elle sera conforme aux schémas appropriés du manuel du chef de Chantier du SETRA.

ARTICLE 4 : Madame la Maire de Saint Félix,

Monsieur le Directeur de l'entreprise SOCAMA 1 impasse de la Recouvrance 17100
SAINTES,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Charente Maritime,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à
chaque extrémité de la rue et à la mairie de **Saint Félix** et dont ampliation sera adressée à l'entreprise
chargée des travaux. Il sera publié au registre de la Mairie.

Fait à SAINT FELIX, le 25/06/2024

La Maire,

Dominique SEYFRID

